

Question présentée par le député :

M. Boris Calame

Date de dépôt : 23 février 2017

Question écrite

Je te chauffe et te chaufferai toujours...

Pour limiter la pollution de l'air et économiser les ressources, le développement des réseaux de chauffage à distance (CAD), notamment de par l'utilisation d'installations centralisées moins énergivores et de techniques de valorisation des ressources existantes, est une réalité bienvenue à Genève.

Au début des années 2000, lorsque les SIG – Services industriels de Genève – ont repris l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) des Cheneviers, l'infrastructure et le réseau CADIOM¹ – chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères – ont pu se développer.

Pour rentabiliser cette installation, il a alors fallu développer les connexions clients (entreprises et habitations). Ces derniers sont devenus, peu à peu, captifs du réseau, du distributeur et des tarifs pratiqués, ceci étant de par l'abandon de leur propre système de production d'énergie.

Se rappeler qu'il y a une quinzaine d'années la chaleur résiduelle [non valorisée en électricité] de l'UIOM des Cheneviers était un simple déchet. La « récente » valorisation de cette énergie, via un système de CAD, se doit d'avoir du sens économique et écologique.

Dans un article de la Tribune de Genève (06.12.2016)², sous le titre « Le déficit des Cheneviers pèse sur les factures de chauffage », il est fait mention d'une très forte augmentation du prix du kWh distribué aux clients via et/ou

¹ <http://www.cadiom.ch/>

² <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Le-deficit-des-Cheneviers-pese-sur-les-factures-de-chauffage/story/11730145>

en provenance de CADIOM, qui serait de l'ordre de +45% (passant de 7,1 à 10,4 centimes par kWh). Cette augmentation serait liée aux coûts de fonctionnement de l'UIOM des Cheneviers, notamment de par la désuétude des installations. C'est peut-être aussi les coûts d'exploitation du réseau CADIOM et/ou les développements en cours des réseaux SIG qui pourraient être source d'augmentation desdits tarifs.

Pourtant, pour assurer la viabilité économique des réseaux de chauffage à distance, il ne suffit pas seulement d'étudier le potentiel de clients qui pourront être raccordés auxdits réseaux et la demande estimée en chaleur, il faut bien évidemment savoir les séduire en garantissant une prestation techniquement, écologiquement et économiquement pérenne.

Pour qu'une clientèle puisse envisager d'adhérer au principe de devenir captive d'un réseau de chauffage à distance, la prévisibilité et la stabilité des coûts a donc une importance particulière.

Mes questions au Conseil d'Etat, aux SIG, aux organismes, institutions et collectivités publiques en charge des réseaux de chauffage à distance, que je remercie par avance pour leurs réponses, sont les suivantes :

- 1. Comment justifier cette hausse de 45% ? Est-ce que les clients de CADIOM et des autres réseaux connectés en ont été avertis au préalable et de quelles alternatives disposent-ils ?*
- 2. Depuis la mise en service de CADIOM, quelle est l'évolution du prix du kWh de chaleur distribué et vendu au client final et quelle en a été la quantité produite annuellement ?*
- 3. Depuis la mise en service de CADIOM, quelle est l'évolution du prix du kWh d'électricité produit par l'UIOM des Cheneviers et vendu au client final, ceci sous quelle labélisation énergétique, et quelle en a été la quantité produite annuellement ?*
- 4. Depuis la mise en service de CADIOM, quelle est l'évolution de la part de production de chaleur par rapport à l'électricité, ceci en pourcentage et kWh ?*
- 5. Du moment où le prix du kWh de chaleur issu de l'UIOM des Cheneviers est en augmentation, est-ce que cette logique s'applique également au kWh d'électricité et, le cas échéant, dans quelle proportion ?*
- 6. Quelle stratégie est développée par les SIG et le Conseil d'Etat pour limiter l'impact des surcoûts de fonctionnement de l'UIOM des*

Cheneviers sur le prix du kWh de chaleur distribué aux clients captifs via CADIOM ?

7. *Depuis 2000, quelle est l'évolution du tonnage des déchets traités à l'UIOM des Cheneviers et le prix facturé à la tonne ?*
8. *Depuis 2000, quels sont les coûts d'exploitations de l'UIOM des Cheneviers ?*
9. *Depuis 2000, quels sont les profits engendrés par les SIG de par la vente d'électricité et de chaleur issues de l'usine des Cheneviers ?*
10. *Concernant l'ensemble des réseaux de chauffage à distance, possédés ou exploités directement ou indirectement par des collectivités publiques (notamment les SIG), quel est le prix de vente pratiqué par kWh, dans chaque réseau, au client final, ceci pour les cinq dernières années et l'année en cours (2017) ?*
11. *Quelle stabilité des coûts est garantie, par les distributeurs, sur le prix du kWh de chaleur délivré aux clients finaux, et sur quelle durée contractuelle ?*
12. *Avec la planification et la réalisation de nouveaux réseaux de chauffage à distance et le besoin accru pour chacun de développer sa clientèle connectée, quelles sont les stratégies mises en place par les distributeurs pour assurer, dans un délai raisonnable, un retour sur investissements de leurs installations ?*
13. *A l'exemple du programme de réduction de la consommation d'électricité Eco21 des SIG, existe-t-il un ou des programmes spécifiques d'encouragement à la réduction de consommation de chaleur qui soient dédiés aux clients des réseaux de chauffage à distance ?*